

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sols équestres

1 Conclusion du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par l'acheteur qui déclare et reconnaît en avoir pris connaissance et renonce, de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment, ses propres conditions générales d'achat, l'acte d'achat entraînant acceptations desdites conditions générales de vente. Les présentes conditions sont consultables sur le site Internet du vendeur, et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis.

Toute commande de produits et de services implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées par les éventuelles conditions particulières.

La commande n'est définitive qu'après le retour, dans le délai indiqué, de la proposition signée par l'acheteur, accompagné du règlement de l'acompte indiqué.

Pour être valide, la proposition doit comporter la mention « bon pour accord », la date, le cachet, le nom et la signature d'une personne dûment habilitée à engager l'acheteur.

Toute commande est considérée comme définitive. Tout acompte reste acquis, y compris en cas d'annulation ou de désistement de l'acheteur pour quelque raison que ce soit.

2 Livraison

La livraison est effectuée par la remise du produit à l'acheteur.

Le volume livré et facturé pourra varier de plus ou moins 5% par rapport à la proposition.

Il appartient à l'acheteur de vérifier les expéditions à l'arrivée et, s'il y a lieu, de faire toutes réserves en cas d'avarie ou de manquements. Les réserves concernant l'état de la matière vendue doivent être formulées lisiblement et confirmées par écrit dans un délai de 72 heures suivant la réception par lettre recommandée avec accusé de réception.

3 Conditions de stockage provisoire

En cas de nécessité de stockage provisoire de la matière avant mise en place, l'acheteur s'engage à la stocker, à ses frais et à ses risques et périls, dans des conditions propres à éviter des dégradations ou mélanges. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable de dommage subi par les marchandises en cas de non-respect de ces conditions.

4 Délais

Le retard dans les délais ne peut donner droit

à aucune indemnité ou pénalité, sauf convention expresse et écrite. Le vendeur ne peut être tenu responsable de tout retard ou défaillance dans l'exécution et/ou la livraison d'une commande, ou pour toute perte ou dommage supporté par le client, pour tout cas fortuit ou en cas de force majeure (impossibilité d'être approvisionné, inondation, enneigement, tempête, incendie, grève totale ou partielle y compris chez un fournisseur, un prestataire, émeute, manifestation, accidents, épidémie, et d'une manière générale toutes circonstances entraînant le chômage partiel ou total...).

5 Préconisations du vendeur

L'acheteur s'engage à respecter les préconisations du vendeur, en particulier concernant la mise en place, l'entretien et les rajouts annuels. Toute intervention technique majeure ou utilisation particulière devra avoir obtenu l'accord préalable écrit du vendeur.

6 Déroulement de l'installation en cas de pose par le vendeur

Le vendeur demeure seul compétent pour valider techniquement le chantier à la fin des travaux.

Lors des travaux d'installation, l'acheteur s'engage à :

laisser libre accès au vendeur pendant la durée des travaux.

fournir gratuitement l'eau et l'énergie éventuellement nécessaires aux travaux.

ne pas donner d'ordre direct au personnel exécutant

Réception des travaux

Dès l'achèvement des travaux, l'acheteur sera convoqué à la réception par le vendeur pour prononcer la réception. Celle-ci sera consignée dans un procès-verbal, signé par les parties qui indiquera les réserves éventuelles et le délai accordé pour les lever.

Dans un délai maximum de 15 jours à compter de cette réception, le vendeur doit faire connaître la date de visite contradictoire de réception.

Le procès-verbal de réception est obligatoire. Si le client ne se présente pas à la date et l'heure pour la visite de réception ou la visite de réception contradictoire, sauf à justifier par lui d'un cas de force majeure, ou en cas de refus d'acter le procès-verbal de réception avec ou sans réserve, les travaux seront réputés réceptionnés et le vendeur sera dégagé de toutes réclamations.

7 Paiement

L'acheteur s'engage à effectuer les paiements en conformité avec les conditions de règlement convenues, notamment les acomptes.

Sauf conditions particulières indiquées dans la proposition, le solde des factures est

payable à compter de la date de réception, dans les 3 jours ouvrables qui suivent pour des raisons de praticité. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur.

8 Clause résolutoire

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente et le présent contrat seront résiliés de plein droit par le vendeur qui pourra demander en référé la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La reprise par le vendeur des biens revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et en tout état de cause, de l'indisponibilité du bien concerné.

9 Réserve de propriété

Les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au complet règlement de leur prix. Toutefois les risques afférents aux marchandises seront transférés à l'acheteur ou au transporteur, dès la remise physique des produits. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des marchandises.

10 Confidentialité

L'acheteur s'engage formellement à considérer comme strictement confidentielles et à ne pas divulguer les informations de toute nature communiquées ou acquises en cours de contrat, concernant les activités, le fonctionnement, la technique et les clients de BUXOR SAS.

11 Protection des données personnelles

Toutes les données personnelles relatives à l'acheteur sont traitées avec la plus stricte confidentialité par le vendeur. Les informations et données concernant l'acheteur sont nécessaires à la gestion de la commande et aux relations commerciales.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1976, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

12 Attribution de juridiction

Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables. Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige né de la conclusion, de l'interprétation, de la validité ou de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux de Montpellier.